

"KLARSEN"

Société Anonyme au capital de 662 718,40 €

Siège social : BORDEAUX (33000) – 1 Cours Xavier Arnozan

433 234 325 RCS BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU

20 JUIN 2025

**RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES INCLUANT
LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames,
Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle de la société KLARSEN (ci-après la "**Société**") conformément à la réglementation en vigueur et aux statuts de la Société, pour vous exposer l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, entendre les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice ainsi que l'affectation du résultat.

Le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce inclus dans le rapport de gestion, vous sera également présenté.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 du groupe KLARSEN (ci-après le "**Groupe KLARSEN**" ou le "**Groupe**") vous seront également présentés et soumis à votre approbation.

Je vous rappelle que compte tenu de sa taille, la Société ne se réfère pas à un Code de gouvernement spécifique.

SECTION 1 : RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX**I. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Aucun évènement important n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

II. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES PRINCIPAUX ELEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE

La Société est une agence de data marketing fondée en 1995. Elle dispose d'outils technologiques permettant de qualifier en temps réel les profils des consommateurs et possède également des bases de données totalisant des millions de profils qualifiés (en base propriétaire et en partenariat). En associant les millions de données à des technologies agiles, la Société propose à ses clients des campagnes marketing pour augmenter leurs performances commerciales et leur chiffre d'affaires. Depuis 2011, la Société est cotée en Bourse à Paris (marché Nyse Euronext Growth) et déploie son activité sur plusieurs pays en Europe. Depuis 2014, elle développe également ses offres sur le marché nord-américain.

En complément de son activité destinée aux marques cherchant des profils qualifiés, la Société édite également des sites de contenu qui offrent aux annonceurs une logique de trafic sur leurs espaces.

Ainsi par son activité d'édition de sites et de gestion de bases de données, elle a un savoir-faire unique et une connaissance rare du comportement des internautes.

Depuis 2017, elle a entrepris un recentrage important de son activité sur la génération de profils qualifiés dans un contexte concurrentiel fort.

Depuis 2023, l'acquisition des sociétés ITL INFORMATIQUE et DAFI INFORMATIQUE permet de compléter les activités de la Société sur le marché du "Marketing senior" via, notamment, des campagnes de marketing direct pour le compte de clients directs.

Lors de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 1 478 165 € contre un chiffre d'affaires de 1 726 619 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution d'environ 14,39 %.

Au cours de l'exercice 2024, compte tenu de production immobilisée pour 91 600 €, de subventions d'exploitation pour 5 000 €, de reprises sur provisions et de transfert de charges pour 3 665 € et d'autres produits pour 63 €, les produits d'exploitation se sont élevés à 1 578 493 € contre 1 830 226 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 652 376 € contre 1 685 274 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est en conséquence un déficit de 73 883 € contre un bénéfice de 144 952 € au titre de l'exercice précédent.

Les produits financiers se sont élevés à 141 780 € et les charges financières se sont élevées à 149 522 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le résultat financier est en conséquence une perte de 7 742 € contre une perte de 33 114 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt est un déficit de 81 625 € contre un bénéfice de 111 838 € en 2023.

Les produits exceptionnels se sont élevés à 418 630 € et des charges exceptionnelles se sont élevées à 74 542 € pour l'exercice 2024.

Le résultat exceptionnel est en conséquence un bénéfice de 344 088 € contre un bénéfice de 3 411 609 € au titre de l'exercice 2023.

Le résultat net de l'exercice est donc d'un montant de 262 462 € contre un bénéfice de 3 523 447 € au titre de l'exercice précédent.

Commentaire sur l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société :

L'année 2024 a été marquée par un repli significatif des commandes sur le second semestre, conséquence de l'attentisme conjoncturel global. Par ailleurs, nous avons subi des défaillances de plusieurs de nos partenaires historiques.

Description des principaux risques et incertitudes :

La tendance baissière semble contenue et nos nouveaux produits et clients viennent compenser. Les risques principaux sont les risques de défaillances de nos partenaires et les effets de bords conjoncturel du climat des affaires.

Risque de change

La Société n'est pas exposée aux variations de taux de change.

Risque de liquidité

Nous vous indiquons qu'il existe un risque de liquidité conformément aux éléments, informations et décisions citées dans le présent rapport.

Autres risques

Nous vous indiquons également qu'il n'existe aucun autre risque.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe la décomposition des informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients (**Annexe I**).

Activité en matière de recherches et de développement

En application de l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous précisons que la Société n'a développé aucune activité dans ce domaine au cours de l'exercice 2024.

Perspectives d'avenir pour 2025

La Société a relancé son activité agence en 2024 et souhaite la développer sur les années futures. Notre position est favorable sur notre activité de location, du fait de notre compliance RGPD. La Société se recentrera donc sur une activité agence DATA plus à destination des clients directs (en particulier ceux d'ITL notre filiale). Toutefois comme mentionné, nous sommes prudents compte tenu de la conjoncture difficilement lisible et des risques accrus de défaillances de nos partenaires.

III. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Examen du bilan

A l'actif, on peut noter les variations suivantes par rapport à l'exercice précédent (en euros) :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIF IMMOBILISE		
- Immobilisations incorporelles	1 488 366	1 481 474
- Immobilisations corporelles	876	2 216
- Immobilisations financières	2 140 774	2 140 774
ACTIF CIRCULANT		
- Créances	1 876 175	1 794 813
- Divers (valeurs mobilières de placement, disponibilités)	69 634	290 661
- Charges constatées d'avance	9 368	7 625
- Ecart de conversion actif	47 899	32 845
TOTAL	5 633 091	5 750 407

Au passif, les variations sont les suivantes par rapport à l'exercice précédent (en euros) :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
CAPITAUX PROPRES	929 031	651 147
PROVISIONS POUR RISQUES	3 221	-
DETTES	4 697 619	5 090 646
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	3 220	8 613
TOTAL	5 633 091	5 750 407

Examen du compte de résultat

On peut relever les principales variations suivantes par rapport à l'exercice précédent (en euros) :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
. Produits d'exploitation	1 578 493	1 830 226
. Charges d'exploitation	1 652 376	1 685 274
. Résultat d'exploitation	(73 883)	144 952
. Résultat financier	(7 742)	(33 114)
. Résultat exceptionnel	344 088	3 411 609
. Résultat comptable	262 462	3 523 447

IV. AUTRES INFORMATIONS

a) Filiales et participations

CONCOURSMANIA CANADA (pourcentage de participation : 100 %)

La société CONCOURSMANIA CANADA est une société canadienne, qui exerce une activité de création, développement, organisation, fabrication, commercialisation et/ou fourniture de biens et/ou de services divers en relation avec tout support multimédia, en ce compris notamment la création, le développement, l'exploitation et/ou l'organisation d'un ou plusieurs jeux ou opérations promotionnelles en ligne, conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que la création, le développement et/ou la commercialisation de tout produit dérivé.

Elle a réalisé au cours de l'exercice 2024 un chiffre d'affaires de 42 510 € et un bénéfice de 9 471 €.

ITL INFORMATIQUE (pourcentage de participation : 100%)

La société ITL INFORMATIQUE – TRAITEMENT DE FICHIERS LOCATION D'ADRESSES, société par actions simplifiée au capital social de 500 000 €, dont le siège social est situé à Oberschaeffolsheim (67203) – 13 rue du Canal et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 330 414 988, (ci-après la société "ITL" ou "ITL INFORMATIQUE") a pour activités principales, le traitement informatique à façon, l'achat, la vente, la location, la saisie, la création et la gestion de fichiers, l'exploitation et l'impression informatiques.

Elle a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, un chiffre d'affaires de 4 508 660 € et un déficit de 222 425 €.

Monsieur Brice GAZEAU est président de cette filiale depuis le 3 juillet 2023.

DAFI INFORMATIQUE

La Société détient également et de manière indirecte, une participation à hauteur de 95,52% dans le capital social de la société DAFI INFORMATIQUE, société à responsabilité limitée au capital de 111 100 € dont le siège social est situé à Oberschaeffolsheim (67203) – 13 rue du Canal, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 408 370 658 (filiale à 100% de la société ITL INFORMATIQUE).

Cette société a pour activités principales, la conception, la réalisation et la commercialisation de solutions informatiques, la fourniture de toute prestation de service de conseil, de formation, d'assistance à l'utilisation et plus généralement, de toute prestation pouvant contribuer à aider ses clients dans l'accomplissement de leur gestion.

Elle a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, un chiffre d'affaires de 360 036 € et un bénéfice de 74 822 €.

b) Charges et dépenses somptuaires et amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles fiscalement au titre de l'article 39.4 du code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demanderons de bien vouloir constater que la Société n'a supporté aucune dépense ni charge non déductible, telles que visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

c) Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats financiers de la Société en cours des cinq derniers exercices figure en annexe du présent rapport (**Annexe II**).

d) Informations relatives à la détention du capital social (article L.233-13 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 du

Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote aux assemblées générales.

Actionnariat	Pourcentage de détention en capital et droits de vote au 31 décembre 2024	Pourcentage de détention en capital et droits de vote au 31 décembre 2023
Saint-Florentin Participations SAS	1.63%	21,18%
Compagnie de Liet	0,26%	0,26%
Action au porteur	98.11%	78,56%
Total	100%	100%

A la clôture de l'exercice 2024, notre Société détenait 27 968 de ses propres actions, ce qui représente 0,52% du capital social de la Société (dont 927 actions inscrites au nominatif issues du plan d'attribution d'actions gratuites d'octobre 2013).

e) Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2024, 1 021 actions nominatives sont détenues par des salariés de la Société et du Groupe, suite à l'attribution définitive d'actions constatée à l'issue du délai d'acquisition de 2 ans fixé dans la décision du Conseil d'administration en date du 22 octobre 2013, dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 22 octobre 2013.

Par ailleurs, nous vous indiquons qu'il n'y a pas d'actions détenues par les salariés gérées collectivement (dans le cadre d'un PEE ou FCPE).

f) Effectif salarié

Notre effectif salarié moyen est passé de 8 personnes en 2023 à 7 personnes en 2024.

g) Conséquences environnementales de l'activité de la Société

L'activité de la Société ne présente aucun impact au niveau environnemental.

V. AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu de la réalisation d'un bénéfice de 262 462 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous vous proposerons d'affecter l'intégralité du résultat au poste « report à nouveau », lequel sera porté de (17 509 756) à la somme de (17 247 294) €.

RAPPEL DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous demanderons de prendre acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

VI. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article 232-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

VII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous informons qu'aucun mandat d'administrateur ne vient à expiration à l'issue de la présente approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

VIII. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code du commerce.

IX. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous informons que les mandats des Commissaires aux Comptes ne viennent pas à expiration à l'issue de la présente approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

X. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIETE (ARTICLE L.225-211 DU CODE DE COMMERCE)

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos en date du 31 décembre 2024, le nombre des actions achetées par application de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, a été de 10 836.

Les cours moyens des achats et des ventes se sont élevés à 3,08 €.

Le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice était de 27 968.

Leur valeur à la clôture de l'exercice, évaluée au cours d'achat, était de 34 680,32€ soit une valeur unitaire de 1,24 €.

Elles représentent 0,84 % du capital social.

XI. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Nous vous rappelons qu'en date du 21 juin 2024, l'assemblée générale ordinaire a décidé de ne pas octroyer de rémunération aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que pour chacun des exercices suivants, et ce jusqu'à décision contraire.

XII. CONDAMNATION DE LA SOCIETE POUR PRATIQUE ANTI-CONCURRENTIELLES

Conformément aux dispositions de l'article L.464-2, I- alinéa 5 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a fait l'objet d'aucune condamnation à ce titre.

SECTION 2 : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans la présente section, le rapport du gouvernement d'entreprise. Le présent rapport comporte l'ensemble des informations requises par les dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

I. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE

Liste des mandats sociaux des administrateurs en fonction au 31 décembre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 al 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice écoulé.

Prénom, NOM	FONCTIONS	Date de première nomination ou renouvellement (pour les mandats concernant la Société)	Date d'expiration du mandat d'administrateur	SOCIETES
Brice GAZEAU	Président du conseil d'administration, directeur général et administrateur	Décision du conseil administration du 5 janvier 2023	Jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028	KLARSEN
	Président	PV DAU 3 juillet 2023	Durée illimitée	ITL INFORMATIQUE
	Gérant	PV AGM 27 juillet 2023	Durée illimitée	DAFI INFORMATIQUE
	Administrateur unique			CONCOURSMANIA CANADA

Jérôme LELEU	Administrateur Gérant	PV AGO du 16 juin 2023	Jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028	KLARSEN DIAVENIR SARL
Diana CAROCHA	Administrateur Gérante	Décision du conseil d'administration du 5 janvier 2023	Jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028	KLARSEN SAS LA DIGITAL

II. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-37-4 DU CODE DE COMMERCE

Le conseil d'administration a procédé à l'examen des conventions et engagements conclus ou dont l'exécution a été poursuivie en cours de l'exercice. Nous vous indiquons qu'aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

III. DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce, nous vous informons de l'absence de délégation en-cours de validité accordée par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital à la clôture de l'exercice.

IV. RAPPEL DU CHOIX DES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE PREVUES A L'ARTICLE L.225- 51-1 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce et de l'article 17 des statuts, le conseil d'administration doit délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale qui doit être assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration soit par une personne physique nommée par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Dans sa séance du 5 janvier 2023, le conseil d'administration a décidé :

- (i) que la direction générale de la Société serait assumée par le président du conseil d'administration, et

- (ii) a nommé en qualité de Président du conseil administration et de directeur général de la Société, Monsieur Brice GAZEAU, pour une durée égale à son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir au plus tard le 30 juin 2029 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

V. INFORMATIONS RELATIVES A LA COMPOSITION, AUX CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-10, 1° du Code de commerce, nous vous rappelons que la direction du conseil d'administration est assurée par Monsieur Brice GAZEAU qui porte le titre de président du conseil d'administration. Le Conseil est composé de trois administrateurs, Madame Diana CAROCHA et Messieurs Jérôme LELEU et Brice GAZEAU.

Suivants les termes de l'article 14 des statuts, le président du Conseil le représente, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Par ailleurs, le Conseil détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

VI. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-10, 5° du Code de commerce, nous vous rappelons ci-après les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale énoncées au paragraphe 2 alinéa 2 de l'article 21 des statuts de la Société :

« *Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné :*

- *En ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la Société deux (2) jours ouvrés au moins avant la date de réunion de l'assemblée,*
- *En ce qui concerne les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, deux (2) jours ouvrés au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale, dans les conditions prévues par l'article R.225-85 du Code de commerce, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat délivré par l'intermédiaire teneur de leur compte, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée générale.*

Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer les délais mentionnés aux alinéas ci-dessus.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint ou à son partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou à toute autre personne physique ou morale de son choix,
 - Voter par correspondance, ou
 - Adresser une procuration à la Société sans indication de mandat,
- Dans les conditions prévues par la loi et les règlements. »

VII. RAPPEL DES REMUNERATIONS OCTROYEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 ET PRESENTATION DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DE LA SOCIETE

Rappel de la rémunération globale brute octroyée aux mandataires sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la rémunération globale brute octroyée aux mandataires sociaux de la Société s'est élevé à un montant de 65 667 €.

Rappel de la rémunération globale brute octroyée aux mandataires sociaux dans les sociétés du groupe consolidé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la rémunération globale brute octroyée aux mandataires sociaux dans les sociétés du Groupe (excluant la Société) s'élève à un montant de 80 000 €.

Détermination de la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société

En application des dispositions de l'article L.22-10-8 du Code de commerce applicable à la Société, le Conseil d'administration en date du 24 avril 2025 a établi une politique de rémunération des mandataires sociaux conforme à l'intérêt social de la Société. Cette politique décrit les composantes de la rémunération fixe et variable et explique le processus de suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise œuvre.

En outre, la politique de rémunération doit faire l'objet d'un projet de résolution soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire, chaque année, et lors de chaque modification importante.

En conséquence, il vous sera demandé d'approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société établi par le Conseil pour l'exercice 2025, laquelle est fondée sur les performances financières de la Société et du Groupe. Le terme "performance financière" s'entend comme faisant référence à la progression du chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité global dont la référence chiffrée est l'EBE.

En application des dispositions de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération respecte l'intérêt social, contribue à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la Société.

VIII. RAPPEL DE LA PROCEDURE D’EVALUATION ANNUELLE DES CONVENTIONS PORTANT SUR LES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES (article L.22-10-12 du Code de commerce) ET EVALUATION DES CONVENTIONS EN COURS

Conformément à l’article L.22-10-10, 6° du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil doit mettre en place une procédure en application de l’article L.22-10-12 du Code de commerce, permettant d’évaluer régulièrement si les conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales visées à l’article L.225-39 du Code de commerce, remplissent bien ces conditions.

Aux termes des délibérations du date du 24 avril 2025, le Conseil a décidé d’évaluer chaque année lors de l’arrêté des comptes, les conventions dites courantes en applications de l’article L.22-10-12 du Code de commerce.

SECTION 3 : RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES

I. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE KLARSEN

Préambule

Je vous rappelle que la Société détient directement 100% du capital social et des droits de vote de la société ITL INFORMATIQUE et de la société CONCOURS MANIA CANADA.

Elle détient également indirectement, 95,52% du capital social et des droits de vote de la société DAFI INFORMATIQUE

*
* *

Les comptes de consolidation ont été établis conformément aux principes généraux d’établissement des comptes consolidés du règlement 2020-01 du Comité de Règlementation Comptable.

Ces comptes consolidés sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat constitué par les sociétés comprises dans la consolidation.

Les filiales contrôlées directement ou indirectement sont consolidées selon la méthode dite de l’intégration globale.

Le périmètre de consolidation inclus depuis le 31 décembre 2024 les sociétés ITL INFORMATIQUE et DAFI INFORMATIQUE.

Les sociétés concernées sont donc les sociétés KLARSEN, CONCOURS MANIA CANADA, ITL INFORMATIQUE et DAFI INFORMATIQUE.

Les principes, méthodes et référentiels comptables n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes consolidés du Groupe KLARSEN établis au titre de l'exercice 2024, se caractérisent par les données suivantes :

Examen du bilan consolidé

A l'**Actif**, on peut relever les principales variations suivantes par rapport à l'exercice précédent (en euros) :

	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Immobilisations incorporelles <i>Dont Ecart d'acquisition</i>	3 629 975 1 459 522	3 603 654
Immobilisations corporelles	15 361	24 384
Immobilisations financières	63 602	63 602
ACTIF IMMOBILISE	3 708 938	3 691 639
Stocks et en-cours	-	-
Créances	3 127 129	3 598 734
Valeurs mobilières de placement	34 760	197 586
Disponibilités	83 315	730 983
Charges constatées d'avances	46 038	57 013
ACTIF CIRCULANT	3 291 242	4 584 316
Ecart de conversion Actif	47 899	32 845
TOTAL	7 048 079	8 308 800

Au **Passif**, on peut relever les principales variations suivantes par rapport à l'exercice précédent (en euros) :

	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
. Capital social (1)	662 718	662 718
. Réserves et résultat consolidés (2)	(11 797 945)	(11 752 423)
Capitaux propres - part du groupe	1 499 994	1 547 509
Intérêts minoritaires	(5 028)	(5 251)
Provisions	28 844	22 771
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	313 850	262 833
. Emprunts et dettes financières	31 786	31 275
. Fournisseurs et comptes rattachés	1 908 737	2 069 343
. Dette fiscale et sociale	536 804	518 773
. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 278 198	1 770 000
. Autres dettes	1 446 435	2 077 721
. Produits constatés d'avance	5 240	5 213
Dettes	5 521 050	6 735 158
Ecart de conversion passif	3 220	8 613
TOTAL PASSIF	7 048 079	8 308 800

(1) De l'entité mère consolidante

(2) Dont résultat net de l'exercice : (45 302 €)

Examen du compte de résultat

On peut relever les principales variations suivantes par rapport à l'exercice précédent (en euros) :

	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Chiffre d'affaires	6 150 035	4 871 519
. Autres produits d'exploitation	197 414	216 265
. Achats de marchandises	15 652	15 747
. Achat de matières premières et autres approvisionnements	825	1 552
. Autres achats et charges externes	4 703 280	3 252 255
. Impôts et taxes	21 673	15 159
. Salaires et traitements et charges sociales	1 619 723	1 064 853
. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	214 617	200 606
. Autres charges	9 112	43 369
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations de l'écart d'acquisition	(237 433)	494 243
Dotation aux dépréciations des écarts d'acquisitions	-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux dépréciations de l'écart d'acquisition	(237 433)	494 243
. Produits et charges financiers	(121 522)	-26 829
. Produits et charges exceptionnels	280 338	3 261 163
. Impôt sur les résultats (convention de signe + charges/- produits)	(33 315)	977 531
Résultat net des sociétés intégrées	(45 302)	2 751 046
Résultat net d'ensemble consolidé	(45 302)	2 751 046
Intérêts minoritaires	2 463	223
Résultat net (part du groupe)	(47 765)	2 750 823

II. ACTIVITE DU GROUPE KLARSEN DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Activité du Groupe KLARSEN

Le Groupe KLARSEN est spécialisé dans l'acquisition et la fidélisation de clients. Son activité s'articule autour de quatre pôles complémentaires :

- L'édition d'un logiciel ERP,
- La monétisation et la location de données (DATA),
- L'activité d'agence digitale,
- L'édition de sites web et de bases de données propriétaires.

Activité du Groupe KLARSEN en matière de recherche et de développement

Conformément à l'article L.232-1 du Code de Commerce, je vous précise qu'à ce jour, le Groupe KLARSEN n'a développé aucune activité en matière de recherche et de développement.

III. COMMENTAIRE SUR L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DES SOCIETES DU GROUPE

CONCOURSEMANIA CANADA

Légère baisse de cette activité, pour autant cette dernière n'est pas stratégique pour le Groupe KLARSEN.

ITL INFORMATIQUE

L'activité a principalement connu une baisse au second semestre 2024, dans un contexte économique attentiste. Les perspectives pour 2025 sont plus favorables, notamment sur les leviers liés au traitement de la donnée.

En revanche, l'activité de location reste sensible à la conjoncture. Nous adoptons donc une approche prudente, en engageant une réduction progressive des charges et des coûts.

DAFI INFORMATIQUE

Très belle année avec la signature de nouveaux clients et la tendance devrait être encore meilleure sur 2025.

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DANS LE GROUPE KLARSEN DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de Commerce, je vous indique qu'aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

V. PERSPECTIVES D'AVENIR 2025

CONCOURSEMANIA CANADA

Nous envisageons une cessation d'activité en 2025 ou 2026 dans la mesure où cette dernière n'est pas stratégique pour le Groupe KLARSEN. Nous envisagerons de vendre les sites.

ITL INFORMATIQUE

Baisse des couts engagés et priorisation sur les activités à forte marge (traitement DATA et agence). Les clients historiques de ITL ont de vrai besoin en accompagnement sur le digital.

DAFI INFORMATIQUE

Très belles perspectives avec un CA 2025 sécurisé en progression.

VI. PRESENTATION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES DES FILIALES DU GROUPE

Les facteurs de risque susceptibles d'affecter les activités du groupe sont les suivantes :

CONCOURSMANIA CANADA

Aucun risque n'est à signaler.

ITL INFORMATIQUE

Conjoncture économique.

DAFI INFORMATIQUE

Néant, clients déjà engagés.

VII. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Le Commissaire aux Comptes a procédé aux contrôles et vérifications prévus par la réglementation en vigueur.

Son opinion sur les comptes consolidés est consignée dans son rapport.

IX. PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Conformément à l'ordre du jour de l'assemblée, nous allons soumettre à votre approbation les résolutions suivantes :

Dans la **première** résolution, nous vous demanderons de délibérer sur l'approbation des comptes annuels et du bilan de l'exercice écoulé. Vous aurez également à prendre acte qu'aucune des dépenses ayant trait aux charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, n'a été engagée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Dans la **deuxième** résolution, compte tenu de la présentation du rapport sur les comptes consolidés du groupe KLARSEN intégré dans le rapport de gestion, des comptes consolidés et du rapport du Commissaires aux Comptes sur ces comptes consolidés, vous aurez à vous prononcer sur l'approbation des comptes consolidés.

Si vous approuvez les comptes annuels de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés faisant apparaître un bénéfice de 262 462 €, nous vous demanderons de l'affecter conformément à notre proposition dans la **troisième** résolution.

Après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par les dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce, vous aurez ensuite aux termes de la **quatrième** résolution à vous prononcer sur les conclusions dudit rapport.

Aux termes de la **cinquième** résolution et après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi en application des dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce, il vous sera demandé de vous prononcer sur les conclusions dudit rapport.

Aux termes de la **sixième** résolution, il vous sera proposé de ne pas octroyer de rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice en cours.

La **septième** résolution aura pour objet de vous demander d'approuver la rémunération de l'exercice 2025 et de ratifier la rémunération octroyée et versée aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Aux termes de la **huitième** résolution, il vous sera demandé d'approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux telle qu'elle vous a été présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Enfin, dans la **neuvième** et dernière résolution, il vous sera demandé de donner tous pouvoirs en vue des formalités.

Telles sont les résolutions sur lesquelles vous serez appelés à vous prononcer.

Le Conseil d'Administration
Représenté par son Président
Brice GAZEAU

Signature :



ANNEXE I

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en application des dispositions de l'article L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						32						202
Montant total des factures concernées TTC	54 553 €	46 222 €	36 099 €	36 103 €	98 411 €	216 835 €	105 287 €	14 594 €	4 323 €	2 775 €	265 839 €	287 532 €
Pourcentage du montant total des achats h.t de l'exercice	5%	5%	4%	4%	10%	21%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice							7%	1%	0%	0%	18%	19%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <i>oui</i> <input type="checkbox"/> Délais légaux : <i>(préciser)</i>						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <i>oui</i> <input type="checkbox"/> Délais légaux : <i>(préciser)</i>					

Annexe II
RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	662 718	662 718	662 718	662 718	662 718
b) Nombres d'actions ordinaires	3 313 592	3 313 592	3 313 592	3 313 592	3 313 592
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 478 165	1 726 619	1 791 889	1 779 796	1 579 674
b) Résultat avant impôt, amortissements & provisions	395 993	804 716	485 033	(71 585)	251 856
c) Impôt sur les bénéfices	-		-	1080	1080
d) Résultat après impôt, amortissements & provisions	262 462	3 523 447	344 456	258 341	191 209
e) Montants des bénéfices distribués	-		-	-	-
f) Participation des salariés	-		-	-	-
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôt, mais avant amortissements	-		-	-	-
b) Résultat après impôt, amortissements & provisions	-	1	-	-	-
c) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	7	8	7	8	8
b) Montant de la masse salariale	364 471	401 151	256 336	386 369	414 534
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	112 006	123 656	74 145	129 988	149 994

